

Fiche à destination des victimes d'agression ou de vol

Vous avez été victime d'une agression ou d'un vol dans un véhicule de la T2C.

La loi interdit et punit ces actes et vous offre la possibilité de déposer plainte auprès de la police/gendarmerie.

N'hésitez pas à nous contacter pour être conseillé dans vos démarches.

Si vous souhaitez déposer plainte, contactez le Service Sûreté de la T2C dans les 48h suivant l'agression





Les caméras du véhicule sont susceptibles d'avoir enregistré la scène et peuvent, à votre demande, être sauvegardées puis transmises aux services de police.

SERVICE SÛRETÉ T2C



04.73.44.49.03
Lundi - vendredi
08h00 - 18h00



Pas de réponse ? Laissez un message, nous vous recontacterons.

⚠ Au-delà de 48h, les enregistrements caméras sont effacés.

Date : /..... /..... Heure : H

Ligne : N° du bus/ tram :

Sens : Arrêt :

Matricule de l'agent T2C :

Ne gardez pas le silence, parlez-en...



Trouver un commissariat ou une brigade de proximité



Échanger avec un policier ou un gendarme 24h/24 - 7j/7

3919

**FEMMES
VICTIMES / TÉMOIN DE
VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES**

Anonyme et gratuit, ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

**7j/7
24h/24**



116 006

**VICTIMES/TÉMOIN
D'AGRESSION, VOL,
VIOLENCES PHYSIQUES,
SEXUELLES ET AUTRES
INFRACTIONS**

Anonyme et gratuit, permet aux victimes d'une infraction (atteintes aux biens, aux personnes, accidents de la circulation, attentats) ou d'une catastrophe naturelle d'être aidée par un professionnel, en temps réel

**7j/7
9h00-19h00**



3928

**VICTIMES/TÉMOIN
DE DISCRIMINATIONS**

Anonyme et gratuit, ce numéro permet d'être accompagné pour faire face aux situations de discriminations, de violences et de propos haineux. Les juristes du Défenseur des droits écoutent et orientent les victimes dans leurs démarches.

**Lun.-Ven.
9h30-19h00**

